



# **NOTICE FICHE D'INSCRIPTION AUX SERVICES MUNICIPAUX**

**Année de Référence 2019 / 2020**

**LES SERVICES CONCERNES : bibliothèque – accueils de loisirs (mercredis, club ados, petites vacances, centre été, séjours, les garderies scolaires des écoles Paul-Emile Victor et Saint Jean-Baptiste**

## **INFORMATIONS**

### **Les conditions d'accès en accueil de loisirs :**

- Le document est complété, signé et transmis avant le démarrage de centre
- Être à jour du paiement des factures scolaires et périscolaires
- Respect du règlement de fonctionnement (disponible sur le site ou en mairie)
  
- Par défaut, votre enfant apparaît sur la liste de diffusion des groupes pour l'ensemble des accueils de loisirs lorsqu'il y sera inscrit, si vous ne souhaitez pas qu'il en fasse parti merci de transmettre un mail à l'adresse suivante : [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr)
  
- Si vous ne souhaitez pas fournir l'avis d'imposition, le tarif de la tranche la plus élevée vous sera appliqué. Et aucun remboursement ne sera possible.
  
- Les enfants peuvent être amenés à sortir du territoire français. Pour cela, ils doivent être en possession d'une pièce d'identité (les délais d'instruction peuvent atteindre 2 mois avant réception de la pièce) ainsi que d'une autorisation de sortie de territoire.

## **PIECES A FOURNIR (à l'inscription ou 15 jours maximum avant le début d'un centre)**

- Un justificatif de domicile pour les basiliens (facture GAZ, EAU, EDF, TELEPHONE) de moins de 3 mois
- Le livret de famille
- Les revenus du foyer : avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, applicable pour l'année civile 2019.
- Les revenus du foyer : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, applicable pour l'année civile 2020. *(Vous pouvez nous le transmettre dès réception afin de pouvoir l'enregistrer pour l'année 2020).*
- Le jugement de garde dans le cas d'une garde alternée *(pour la mise en place d'une facture au nom du parent ayant la garde en fonction du calendrier)*
- Le Projet d'Accueil Individualisé en ACM (PAI) pour les enfants rencontrant un trouble de santé invalidant *(ex : allergies, handicap, maladies) (disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site).*
- La photocopie du carnet de vaccination pour chaque enfant ou un certificat médical attestant des vaccinations à jour de l'enfant ou de contre-indication à la vaccination.

## **POUR NOUS RETOURNER LE DOCUMENT**

Dépôt en mairie : en cas d'informations médicales particulières, le document doit être **CACHETE** et mis à l'intention du directeur de centre.

**Mairie de Baisieux, 707 rue de la Mairie, 59 780 BAISIEUX**

**Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15**

Dépôt par mail : [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr)

Pour tout renseignement et pour tout changement de situation, composition de la famille, coordonnées (adresse, mail, téléphone), santé n'hésitez pas à nous contacter. Par mail à l'adresse ci-dessus du service aux familles ou par téléphone : 03.20.19.63.63